



PROJET « ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES DE LA MONTAGNE A LA MER/ EBA »

TERMES DE RÉFÉRENCE

Gestion & valorisation des Ressources Naturelles en utilisant la stratégie de plan de ferme au niveau de Ravine Barrée, commune des Baradères

1. Contexte et justification de la consultation

À travers un financement du GEF (Fond Global Environnement), le MDE (ministère de l'Environnement) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) en partenariat avec d'autres institutions étatiques et non étatiques exécutent le projet « Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (ABE) ». L'aire d'intervention du projet couvre trois régions du pays dénommées complexes et réparties comme suit : 1) Le complexe du Parc des Trois Baies (PN3B) situé dans le Nord et le Nord-est du pays, 2) Le Complexe (Baradères-Cayemites) logées dans la péninsule du Sud-ouest du pays (Nippes & Grand'Anse) et le complexe du complexe sud' est allant de Marigot – Massif de la Selle – Anse-à-Pitres

L'objectif du projet est que les bassins versants et les zones côtières d'Haïti soient configurés dans l'espace et gérés de manière à renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au changement climatique et aux menaces anthropiques.

Ce projet a deux principales composantes qui sont étroitement interdépendantes :

1. Le renforcement de la résilience face aux menaces climatiques dans les principaux bassins versants et zones côtières en passant par l'aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, et la valorisation et la conservation des ressources naturelles.
2. Le renforcement de la contribution des zones protégées à la conservation de biodiversité et au développement durable dans les zones côtières et marines axé sur une exploitation raisonnée.

S'appuyant sur ces deux composantes, le projet à travers ses différentes activités, cherche à réduire la vulnérabilité des populations pauvres d'Haïti aux effets du changement climatique, tout en conservant la biodiversité menacée dans les bassins versants, les zones côtières et marines à partir des investissements dans des stratégies socialement durables. Le projet dans son ensemble vise les résultats suivants :

- Cadre de gouvernance – politiques, plans et décisions en faveur de l'adaptation basée sur les écosystèmes ;

- Conservation et gestion efficace des écosystèmes pour renforcer leur résilience et leur fonctionnalité ;
- Réhabilitation assistée – recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes ;
- Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines ;
- Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées ;
- Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine ;

Dans l'idée de contribuer au renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables de la commune des Baradères, le projet ABE entend mettre en œuvre la méthodologie des plans de fermes agricoles familiales dans le sous bassin versant ravine barrée qui est d'une importance capitale en termes de production agricole. La ravine barrée est aussi considérée comme l'une des ravines les plus violentes en période de crue qui se déversent dans la rivière des Baradères. Alors, le projet vise de consolider et de continuer des actions menées antérieurement (travaux de correction des ravines et diagnostic de 100 exploitations agricoles) à partir du plan de ferme qui est l'une des stratégies pouvant contribuer à des solutions concrètes relatives à la production agricole (y compris l'élevage), le reboisement, la conservation des sols et des eaux. Cette méthodologie offre des opportunités pour concrétiser non seulement les attentes de la famille du producteur, mais aussi pour générer des externalités pour le bien de la communauté ou d'un micro-bassin. Travailler dans une ferme aura un résultat favorable pour une famille ; cependant, travailler dans beaucoup de fermes engendra des bénéfices pour la communauté en général. Dans ce sens, pour gérer un micro-bassin, il est recommandé de travailler dans toutes les fermes avec un plan qui intègre la conservation et la production. La proposition est que gérer durablement les fermes aura un impact positif sur la bonne gestion des bassins versants.

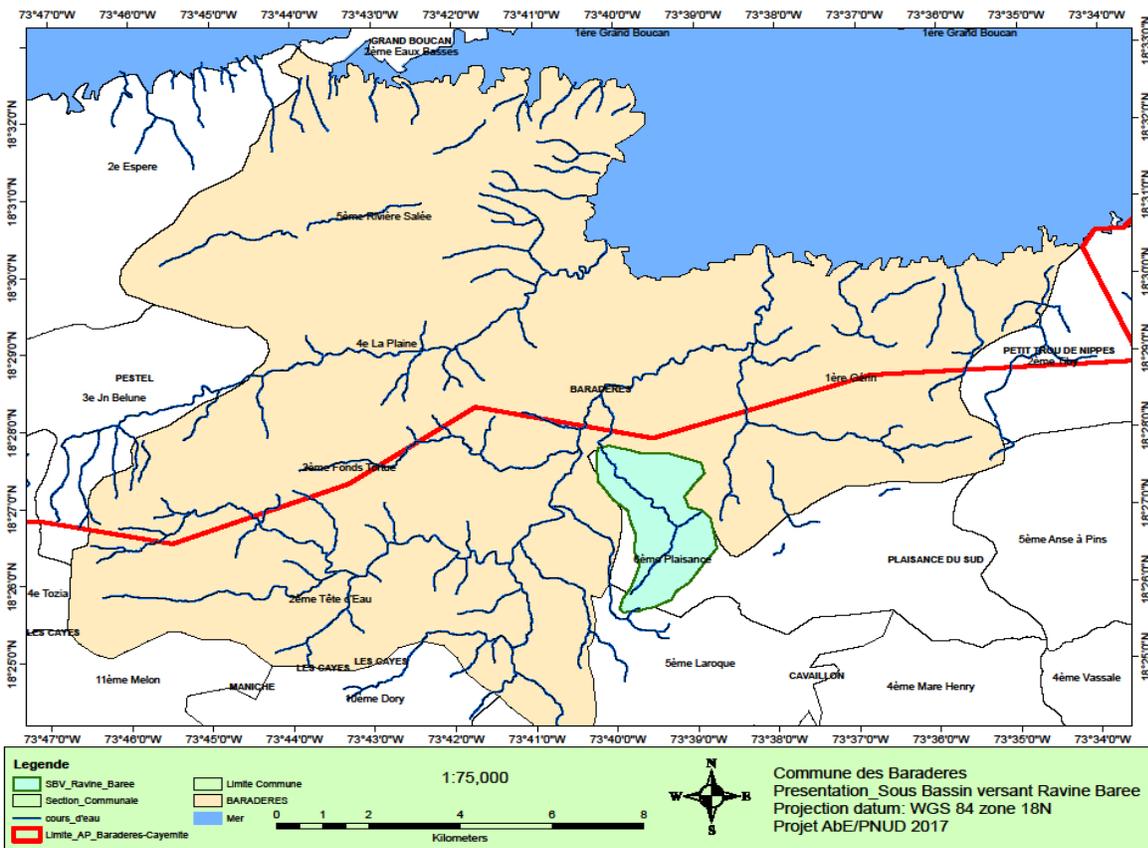
Le plan de ferme agricole familiale est un outil de planification participative des activités de la ferme sur une période déterminée en vue de la rendre plus productive et rentable moyennant l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles disponibles. Son objectif est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des familles rurales avec la croissance productive agricole, de l'élevage et en utilisant durablement les ressources naturelles (terre, eau et les ressources génétiques) de façon qu'elles ne compromettent la capacité productive future. Donc, il vise à fournir de l'assistance technique aux familles rurales des fermes qui développent des activités agricoles, d'élevage et d'agroforesterie dans le but d'augmenter la disponibilité d'aliments à travers l'amélioration de leurs systèmes de production et leur environnement familial. En d'autres termes, il vise la sécurité alimentaire des familles rurales, sans laisser de côté les objectifs de la chaîne productive et l'innovation vue comme valeur ajoutée, nouvelles technologies et alliances stratégiques.

En effet, le projet ABE essaie de trouver un prestataire de service pour la mise en œuvre de 100 plans de ferme diagnostiqués dans le sous bassin versant de la ravine barrée en fonction des activités énumérées dans le plan d'action.

1.2. Zones d'intervention

Situation géographique (coordonnées, limites administratives et SBV)

La zone d'intervention, le sous bassin de la ravine Barrée, est à cheval entre 2 sections communales : 1^{ère} Gerin et 4^{ème} La Plaine dans la Commune des Baradères, au niveau de l'arrondissement portant le même nom, et le département des Nippes. 90% du territoire du SBV se trouvant au niveau de la 1^{ère} section communale Gerin.



Localisation du sous bassin de la ravine Barrée

NB. Pour de plus amples informations sur la zone d'intervention, le rapport de diagnostic réalisé à cet effet peut être consulté. Il est l'un des documents de l'appel d'offre.

2. Objectifs

2.1. Objectif général

- L'objectif global est d'améliorer la résilience des écosystèmes et des communautés de la commune des Baradères face au changement climatique et aux menaces anthropiques. Les cyclones, les inondations, le vent, la sécheresse, sont entre autres les principaux aléas climatiques auxquels fait face la zone des Baradères. Les bénéficiaires ainsi que les activités à réaliser ont été préalablement identifiés dans une étude diagnostic.

2.2. Objectifs spécifiques

- Appuyer les planteurs du sous bassin versant de la Ravine Barrée (commune des Baradères) dans la mise en œuvre de 100 plans de fermes agricoles familiales élaborés à partir d'un processus de diagnostic participatif ;
- Renforcer la capacité de gestion des femmes pour une meilleure économie des fermes agricoles familiales tout en assurant une gestion durable des ressources disponibles ;

3. Activités à mettre en œuvre

La première démarche revient à identifier toutes les 100 fermes diagnostiquées dont 20 de ces fermes sont dirigées par des femmes et élaborer un calendrier d'activités à mettre en œuvre en rapport au calendrier cultural de la zone. Il est important d'impliquer tout le personnel de la ferme principalement les femmes dans toutes les activités à mettre en œuvre.

En deuxième lieu, suivant l'étude du diagnostic des fermes agricoles familiales (document disponible), trois groupes d'activités seront nécessaires pour appuyer les familles dans l'amélioration de leurs productions selon les besoins de chaque ferme.

1. Intrants agricoles :

a) L'utilisation de l'engrais organique

Pour améliorer la qualité du sol (modification de la structure du sol, augmentation de l'infiltration et apport des éléments nutritifs). Le fumier est disponible dans la zone et le compost reste un élément important pour améliorer la fertilité du sol court, moyen et long terme. Cela va aussi contribuer dans la lutte contre le brûlage des terres et l'érosion des sols.

B) Des arrosoirs pour arroser les parcelles à proximité des points d'eau et les cultures maraichères mises en place.

c) Semences

Certaines semences seront distribuées aux exploitants selon leurs besoins et en tenant compte de la lutte contre la dégradation des sols. Les principales cultures de la zone l'igname, l'haricot, le pois congo et le maïs. Dans l'objectif de contribuer à une meilleure gestion des exploitations agricoles et d'améliorer leurs productions, les cultures maraichères et la culture du café seront envisagées. (*Tableau estimatif et fiche technique en annexe*)

Animaux et fourrage

Pour renforcer le cheptel dans certaines fermes, des caprins et bovins seront distribués et leurs progénitures seront encore redistribués à d'autres fermes. Des espèces fourragères seront mises en place dans les rampes vivantes au niveau des parcelles non seulement pour nourrir les bétails mais aussi pour protéger les sols.

Ci-après, se trouve un tableau donnant une idée sur les intrants envisagés pour appuyer les fermiers. Il faut aussi souligner que les semences qui sont disponibles dans les fermes, seront collectées, traitées et utilisées pour la mise en place de nouvelles parcelles.

Tableau 1 : estimation des intrants

| Types d'intrants | Unité | Quantité |
|------------------|---------|----------|
| Piment | lb | 70 |
| Poivron | lb | 50 |
| Igname | butte | 1500 |
| Haricot | marmite | 200 |
| Café | Kg | 400 |
| Cèdre | Kg | 200 |
| Melina | Kg | 500 |
| Roseau | bouture | 150,000 |
| Caprin | unité | 70 |
| Bovin | unité | 20 |

2. Formations et encadrement technique

La formation des exploitants se fera à partir d'un encadrement technique rapproché (technicien et fermier) et représente 70 à 80% des activités dans l'approche de la méthodologie du plan de ferme (théorie et pratique). C'est ainsi qu'une série de formations jugées nécessaires seront réalisées tout au cours du déroulement de l'activité plan de ferme. Des thématiques simples relatives à la gestion financière seront traitées à l'endroit des femmes. L'idée est de faciliter l'autonomie du fermier de la fermière à partir des ressources disponibles au niveau de sa ferme. En effet, certaines séances de formations comme la diffusion de bonnes pratiques agricoles (Conservation de sol et reboisement, greffage, techniques culturales, conduites d'élevage et finance), seront réalisées par groupes de (20 à 30) et un appui technique rapproché sera fourni par fermier/fermière (famille d'exploitation) où 20 à 25 fermiers seront encadrés par un technicien pour la mise en œuvre des activités de la ferme.

3. Financement

Pour faciliter une certaine autonomie financière, une mutuelle de solidarité sera mise en place par les bénéficiaires avec un appui technique du projet (AbE/Prestataire de service) et qui sera étendu dans la zone après expérimentation (fonds alimenté par la contribution des bénéficiaires). Ce qui pourra faciliter le développement des activités dans la zone à côté du petit commerce (vente de produits agricoles et bétails).

Schématiquement, les interventions s'étendront sur les axes suivants :

- A.** Acquisition et distribution des intrants agricoles en fonction des besoins identifiés dans le diagnostic des fermes, mais inclus dans le paquet disposé plus haut ;
- B.** Renforcement de la capacité technique des fermiers dans la gestion rationnelle des ressources
- C.** Appui à la mise en place de mutuelle de solidarité en vue de renforcer la capacité financière des fermiers ;
- D.** Appui à la production caféière ;
- E.** Appui au développement de l'élevage ;
- F.** Aide à l'autoproduction de semences ;
- G.** Appui à la production d'igname ;
- H.** Reboisement des parcelles ;

4. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- 100 fermiers renforcés techniquement et financièrement dans la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- Une mutuelle de solidarité mise en place et opérationnelle ;
- 128 ha de terre sont touchés par les opérations des plans de ferme, incluant : culture d'igname ; céréales, maraichages, fourrages, agroforesterie à base de café, lots boisés
- 20 bovins et 70 caprins de race améliorée fournis aux fermiers ;

5. Livrables

Ils sont les suivants :

1. Un calendrier des activités à mettre en œuvre suivant la vision des fermes et en rapport au calendrier cultural de la zone ;
2. Un plan de suivi-évaluation des fermes bénéficiaires ;
3. Un plan de suivi après la mise en œuvre des activités au niveau des fermes
4. Des rapports trimestriels sur les activités réalisées et l'évolution des fermes ;
5. Un rapport à mi-parcours après (4) quatre mois d'activités ;
6. Un rapport d'évaluation des fermes en rapport du document sur les indicateurs de suivi au niveau des fermes agricoles familiales ;
7. Rapport final sur l'ensemble des activités réalisées dans les fermes ;

6. Durée et calendrier des livrables

Les activités du prestataire de service seront mises en œuvre sur une période de six (6) mois. Ci-après, se trouve un calendrier prévisionnel pour les livrables attendus durant les 6 mois.

| No. | Livrables | M 1 | M 2 | M 3 | M 4 | M 5 | M 6 | Calendrier de paiement |
|-----|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------------------------------------|
| I | Un calendrier des activités à mettre en œuvre suivant la vision des fermes et en rapport au calendrier cultural de la zone | X | | | | | | 30% après approbation |
| II | Plan de suivi-évaluation | X | | | | | | 30% après approbation des livrables |
| III | Plan d'activités pour trois (3) ans | | X | | | | | |
| IV | Accompagnement technique et financier des fermiers | | X | X | X | X | X | |
| V | Rapports à mi-parcours | | | | X | | | 30% après approbation du livrable |

| | | | | | | | | |
|-----|----------------------|--|--|--|--|--|--|-------------------------------------|
| VI | Rapport d'évaluation | | | | | | | |
| VII | Rapport final | | | | | | | 10% après approbation des livrables |

NB. Le calendrier est à titre indicatif. Les dates ne peuvent pas excéder ces indications, les livrables peuvent être arrivés avant.

7. Aspect administratif

Le prestataire de service devra être une firme ou une ONG nationale. Elle travaillera sous la supervision du Directeur national du Projet et sous l'autorité du Directeur de l'ANAP faisant partie de la coordination du projet. Tout extrant ou produit devra être validé par la coordination du projet, la DDA et DDE des Nippes à travers leur technicien impliqué dans les activités de mises en œuvre. La firme ou l'ONG utilisera son équipe technique, ses propres matériels et équipements informatiques pour la réalisation du travail. Toutes fois, elle inclura, 2 stagiaires qui seront recommandées par le projet. Des rencontres techniques avec l'équipe du projet pourront être réalisées autant que possible afin de s'assurer d'un bon déroulement du travail.

8. Compétences et expériences requises

La firme ou l'ONG devra avoir une expérience avérée dans la méthodologie des plans de fermes agricoles familiales. Elle devra avoir aussi de bonnes connaissances du milieu rural haïtien. Pour la réalisation des différentes activités prévues dans le cadre de cette consultation, la firme ou l'ONG devra disposer les cadres suivants :

- ✓ Avoir un spécialiste en gestion des ressources naturelles ayant au moins 5 ans d'expérience de terrain et ayant au moins 2 missions pertinentes par rapport à ce marché ;
- ✓ Avoir un technicien en phytotechnie ayant au moins 5 ans d'expérience de terrain et ayant au moins 2 missions pertinentes par rapport à ce marché ;
- ✓ Avoir un technicien en zootechnie ayant au moins 5 ans d'expérience de terrain et ayant au moins 2 missions pertinentes par rapport à ce marché ;
- ✓ Avoir un cadre responsable de suivi-évaluation ayant au moins 3 ans d'expérience de terrain et ayant au moins 2 missions pertinentes par rapport à ce marché

NB- Ces spécialistes ne seront pas engagés pendant toute la durée de l'activité. En ce sens, un plan d'utilisation de ces ressources est requis dans le dossier de soumission.

9. Obligation

Toute documentation ou rapports à soumettre aux responsables du projet doivent être présentés sous les Templates du projet ABE dans la mesure du possible. Les documents Power Point et Word doivent inclure les logos du MdE, du PNUD, d'EbA et du GEF. Les documents ou les rapports doivent être soumis suivant la date d'échéance sauf en cas d'une entente préalable pouvant modifier la date fixée.

10. Modalités de paiements

La firme ou l'ONG sera payée d'une somme forfaitaire incluant tous les coûts afférents aux tâches et responsabilités qui lui sont confiées et dûment justifiées dans le dossier de l'offre financière.

Le paiement des émoluments se fera par tranche selon le calendrier des livrables défini plus haut. Aussi, il faut noter qu'il n'y aura ni ajustement des coûts ni ajouts de jours liés aux fluctuations du marché ou à une sous-estimation du travail qui seraient survenus après la conclusion du contrat.